

Chinon, le 16 juin 2017

SEANCE N°5

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Lundi 12 juin 2017
à 18h00

Présidence : Madame FERNANDES Isabelle, Provisure.

Secrétaire : PENA Jean-Claude, représentant des personnels d'éducation.

Membres absents excusés : Jean-Patrick Gille (excusé), Isabelle Pain (excusée), Christelle Lambert (excusée), Jean-Pierre Gadler (excusé), Karine Drouchoux (excusée, remplacée par Adeline Derangeon).

Membres absents : Myriam Flori, Emmanuel Bretheau, Stéphane Gallet, Cécilien Aveline, Arthur Beaupuy, Maëva Legagneux, Sacha Riguet, Lola Preveaux.

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres absents : 17

QUORUM : 16

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I - Conseil d'Administration		
II - Gestion financière et Administrative		
III - Organisation pédagogique et éducative		
IV - Postes budgétaires		
V - Projet d'établissement		
VI - Vie Scolaire		
VII - Formation continue		
VIII - Questions diverses		
TOTAL DES FEUILLETS		

La Présidente,

Isabelle Fernandès



Le Secrétaire,

Jean-Claude Péna

Transmis à Monsieur le Directeur Académique
 Des Services de l'Education Nationale
 en résidence à Tours, le 16 juin 2017

Transmis à Madame le Recteur
 Division de l'Action Éducative,

Le Chef d'Etablissement

le 16 juin 2017

Isabelle Fernandès





Chinon, le 16 juin 2017

SEANCE N°5

I – Conseil d'administration (1)

réservé à l'IA

Ordre du jour :

1- **Conseil d'administration**

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 4 avril 2017.

2- **Gestion administrative et financière**

- ◆ Contrats et conventions.
- ◆ DBM exercice 2017.
- ◆ Programme prévisionnel des voyages et sorties scolaires pour l'année 2017 / 2018.
- ◆ Admission en non-valeur d'une créance.
- ◆ Modification du groupement comptable rentré 2017

3- **Organisation pédagogique et éducative**

- ◆ Contrat d'objectifs entre l'académie d'Orléans-Tours et le lycée Rabelais 2017 / 2020.

4- **Questions Diverses**

- ◆ Organisation du service des vacances d'été.

Mme la proviseure ouvre la séance à 18h15.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

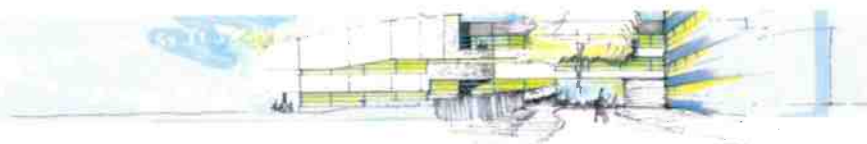
M. Péna représentant des personnels enseignants et d'éducation assure le secrétariat de la séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 04 avril 2017 :**

Le procès-verbal de la séance du mardi 04 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 17

Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0



II - Gestion financière et Administrative (1)

✓ **Admission en non-valeur pour deux créances de demi-pension à débiteur unique :**

Mme la Provisoire rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Elle concerne des créances contentieuses non recouvrables et décharge l'agent comptable de sa responsabilité pécuniaire. Elle a pour résultat d'apurer les prises en charge. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à « meilleure fortune ».

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer favorablement à l'admission en non-valeur de deux créances de demi-pension à débiteur unique pour un montant de 35.16 €.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 121 - 2016/2017**

✓ **Encaissement d'un chèque :**

M. L'agent comptable gestionnaire rappelle que le 03 février 2017, un véhicule a endommagé le portail entrée des élèves ainsi que des équipements attenants.

Il demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à encaisser un chèque de la SMCACL Assurances de 5 858.84 € au titre des frais liés à ce sinistre.

M. Brault représentant des personnels enseignants et d'éducation demande si tous les frais sont couverts. M. l'agent comptable gestionnaire répond non et que la différence sera pris sur le budget de l'établissement.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 108 - 2016/2017**

✓ **Tableau d'occupation des logements de fonction par nécessité absolue de service :**

Mme la Provisoire rappelle que les concessions de logement par nécessité absolue de service sont attribuées par la région sur proposition du chef d'établissement après avis du conseil d'administration.

Les personnels pouvant prétendre à un logement de fonction sont :

- Les personnels de direction, d'éducation et de gestion pour lesquels le nombre de logement attribuable repose sur un barème prenant en compte le nombre d'élèves, leur statut et le type de formation suivi,
- Les personnels techniques et de santé.

M. l'agent comptable gestionnaire énumère les emplois pour lesquels est proposée l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service et demande l'avis des membres du conseil d'administration.

Madame la Provisoire précise que les logements des personnels techniques et de santé sont tous occupés.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 117 - 2016/2017**

✓ **Dons :**

- **Don d'équipement mobilier :**

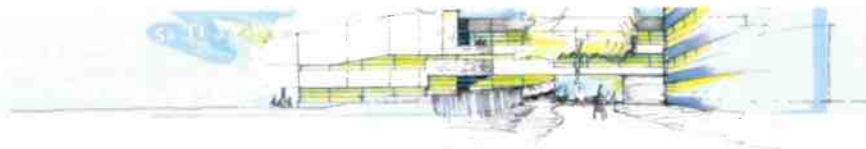
M. l'agent comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à recevoir le don de M. Willefert d'un téléviseur LCD Samsung de 55 cm.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 116 - 2016/2017**

- **Don d'équipement mobilier :**

M. l'agent comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à faire don d'un bain marie à air chaud au lycée professionnel Jean Guéhenno à Saint-Amand-Montrond. Dans le Cher.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 - **Acte ca Dém'Act n° 107 - 2016/2017**



Chinon, le 16 juin 2017

SEANCE N°5

II - Gestion financière et Administrative (2)

- **Don de manuels scolaires et livres :**

M. l'agent comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à faire don de manuels scolaires non utilisés et de livres du CDI à l'Association « Cœur de France, cœur d'Afrique ».

Mme Rainon représentante des parents d'élèves précise qu'une association qui œuvre dans ce domaine avec le Burkina Faso existe à Chinon.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 109 - 2016/2017**

- **Don financier du lycée à l'association sportive du lycée :**

M. l'agent comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à faire un don à hauteur de 800.00 € au titre de l'exercice 2017 à l'association sportive du lycée pour le transport.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 110 - 2016/2017**

- **Don financier du lycée de la MDL au lycée :**

M. l'agent comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à recevoir un don de 390.15 € de la MDL pour le financement du voyage « Trans'Europe Centre » en Irlande du Nord.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 111 - 2016/2017**

✓ **Conventions :**

- **Convention « Intendance Numérique » :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente cette convention entre la société INCB et le lycée François Rabelais. Elle a pour objet la mise en œuvre technique du paiement en ligne et d'un paiement internet par carte bancaire sécurisé. Cette convention est signée pour une durée d'un an reconductible deux fois et un tarif annuel de 448.80 € HT ; Les frais de mise en service du Pack Web sont offerts ainsi que le paiement en ligne jusqu'à la fin de 2017.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 118 - 2016/2017**

- **Convention d'hébergement d'élèves internes :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente cette convention tripartite entre le lycée François Rabelais, le lycée agricole de Fondettes et la Région Centre Val de Loire. Cette convention a pour objet de préciser l'accueil des apprentis du CFAAD d'Indre-et-Loire à Chinon pour l'hébergement et la restauration (petits déjeuners et dîners). Le lycée Rabelais met à disposition 10 places. Elle précise les dispositions financières qui s'appuient nécessairement sur la grille tarifaire votée annuellement par la Région Centre Val de Loire. Cette convention est signée pour l'année scolaire 2017 – 2018.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration d'approuver cette convention.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ **Acte ca Dém'Act n° 112 - 2016/2017**



II - Gestion financière et Administrative (3)

- **Convention d'hébergement d'élèves internes :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente cette convention tripartite entre le lycée François Rabelais, le lycée Joseph Cugnot de Chinon et la Région Centre Val de Loire. Cette convention a pour objet de préciser l'accueil des élèves du lycée professionnel Joseph Cugnot à Chinon pour l'hébergement et la restauration (petits déjeuners et dîners). Le lycée Rabelais met à disposition 60 places. Elle précise les dispositions financières qui s'appuient nécessairement sur la grille tarifaire votée annuellement par la Région Centre Val de Loire. Cette convention est signée pour l'année scolaire 2017 – 2018.

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

- **Acte ca Dém'Act n° 113 - 2016/2017**

- **Convention relative à l'utilisation des installations sportives du lycée François Rabelais :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente cette convention entre la Région Centre – Val de Loire, la ville de Chinon, le Sporting Club – section rugby - et le lycée François Rabelais. Cette convention a pour objet l'utilisation du gymnase du lycée François Rabelais. Elle précise les modalités d'utilisation et les dispositions financières. La participation de l'association s'élève à 15 € de l'heure.

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 119 - 2016/2017**

- **Convention de groupement comptable du pays du chinonais :**

Dans le cadre de l'évolution de la carte des agences comptables, l'agence située au collège Le Puits de la Roche à Richelieu sera fermée au 1^{er} septembre 2017. Cette fermeture a pour conséquence le rattachement des collèges Le Puits de la Roche de Richelieu et André Duchesne de l'île Bouchard au groupement comptable du Pays du Chinonais. La création des groupements comptables est arrêtée par le Recteur de l'académie après avis des conseils d'administration des EPLE et des collectivités territoriales de rattachement.

M. l'agent comptable gestionnaire présente cette convention entre le lycée François Rabelais de Chinon, le lycée Joseph Cugnot de Chinon, le collège Jean Zay de Chinon, le collège Henri Becquerel d'Avoine, Le collège du Puits de la Roche de Richelieu, le collège André Duchesne de l'île Bouchard. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement comptable dénommé « groupement comptable du Pays du Chinonais », les relations collaboratives entre l'agence comptable et les établissements rattachés ainsi que les dispositions financières inhérentes à la contribution de chacune des parties prenantes aux frais de fonctionnement dudit groupement. Le siège du groupement comptable est fixé au lycée François Rabelais. Chaque établissement est chargé de l'application de la présente convention présentée préalablement en conseil d'administration et approuvée par ce dernier. Cette convention prend effet au jour de la passation de service entre les comptables publics des groupements comptables de Richelieu et du Pays du Chinonais. Elle est renouvelée par tacite reconduction chaque année dans la limite de 5 ans. Compte tenu de cette modification, un poste de catégorie A est créé et un demi-poste de catégorie C est supprimé au 1^{er} septembre 2017.

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 115 - 2016/2017**

- **Conventions de transfert de technologie Ecole –Entreprise :**

M. Brethoux, DDFPT présente pour information les conventions effectuées dans le cadre de la PFT (cf tableau).

II - Gestion financière et Administrative (4)✓ **Contrats :**- **Contrat de prêt de meuble frigorifique à titre gratuit :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente le contrat de prêt de meuble frigorifique à titre gratuit entre la société Davigel et le lycée François Rabelais. L'objet du contrat est de définir les conditions dans lesquelles le prêt s'effectue. Le lycée s'engage à acheter à Davigel au minimum 800.00 € de glaces des marques distribuées par Davigel à la date de la signature du contrat et pour une durée d'un an.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

✓ **Programme des voyages et sorties scolaires pour l'année 2017/2018 :**

Mme la Proviseure porte à la connaissance des membres du conseil d'administration le programme prévisionnel des voyages et des sorties pour l'année 2017/2018 (cf tableau). Cette liste n'est pas exhaustive. Les budgets seront présentés et votés lors du conseil d'administration de septembre.

Elle demande l'avis des membres du conseil d'administration.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

✓ **Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) :**- **DBM pour information :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente la DBM n°7 relative à l'attribution de ressources sous condition d'emploi et à leurs régularisations éventuelles (cf document).

- **DBM pour vote :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente la DBM n°8 relative aux prélèvements sur fonds de roulement propres à l'acquisition de matériels, mobilier ou autres opérations spécifiques (cf document).

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter cette DBM.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 114 - 2016/2017**

II – Organisation pédagogique et éducative (1) :

✓ **Contrat d'objectifs entre l'académie d'Orléans-Tours et le lycée François Rabelais 2017 - 2021 :**

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école. Il s'inspire des objectifs nationaux de l'Education Nationale et s'inscrit dans les priorités académiques. Ce contrat a été élaboré dans le cadre d'un dialogue avec l'autorité académique.

Pour la période 2017 – 2021, les objectifs sont les suivants :

- Favoriser la réussite de tous les élèves,
- Développer l'ambition scolaire en construisant une réflexion « bac-3, bac + 3 »,
- Favoriser l'épanouissement de l'élève au service de sa réussite.

Mme Torossian représentante des parents d'élèves précise que certaines difficultés sont parfois liées au temps de transport trop long. Mme la Proviseure répond que l'internat peut répondre à ce problème, mais que cette solution n'est pas toujours acceptée.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat d'objectifs avec l'académie d'Orléans-Tours.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 105 - 2016/2017**

✓ **Modification des horaires de l'étude surveillée à l'internat :**

Madame la Proviseure propose un changement des horaires à l'internat à compter de la rentrée de septembre 2017. L'étude se déroulera dès 18h05 jusqu'à l'heure du dîner, à la place de 19h45 – 20h00, suite au repas.

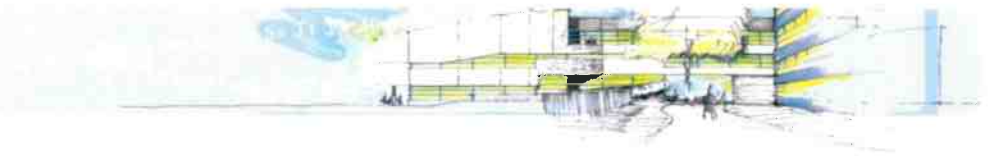
Les horaires seront les suivants :

- 18h00 : 1^{er} appel.
- 18h05 – 19h15 : étude surveillée pour les élèves de 2nde du lycée François Rabelais,
- 18h05 – 19h00 : étude dans les chambres portes ouvertes pour les autres internes,
- 18h05 – 19h00 : présence au foyer pour les élèves du lycée professionnel,
- A partir de 19h00 : dîner,
- 19h45 : 2^{ème} appel
- 20h30 – 21h30 : ouverture du foyer.
- 21h30 : fermeture du foyer et retour dans les chambres,
- 22h30 : dernier appel, extinction des lampes de chevet.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'accepter la modification des horaires à l'internat pour la rentrée prochaine.

Votants : 17 Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 106 - 2016/2017**



Chinon, le 16 juin 2017

SEANCE N°5

III – Questions diverses (1) :

✓ Organisation du service de vacances d'été :

Mme la proviseure présente l'organisation du service pendant les vacances scolaires. L'établissement est fermé du 13 juillet au soir au 21 août inclus.

Il n'existe pas de service de gardiennage mais les policiers municipaux et les gendarmes sont informés des dates de fermeture afin qu'ils effectuent des rondes.

Mme Chichery représentante des parents d'élèves demande si les élèves peuvent venir déjeuner au lycée pendant la période des révisions et des examens, et comment réserver ? M. l'agent comptable gestionnaire répond que le restaurant scolaire est ouvert jusqu'à la date des vacances scolaires à savoir le 07 juillet et que la réservation s'effectue comme le reste de l'année scolaire. Il précise qu'il n'y a pas de remise d'ordre pour cette période.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h45.